

Image not found or type unknown



Bail caution etat des lieux documents

Par **valjo**, le **29/01/2008 à 13:11**

Bonjour, rn
Est-il autorisé d'utiliser des modèles téléchargés gratuitement sur internet pour la rédaction d'un bail, d'une caution et d'un état des lieux OU faut-il obligatoirement acheter des documents originaux ? y-a-t-il une réglementation ? rn
A partir du moment où tous les éléments sont repris je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas légal mais j'ai un doute rn
Merci de votre réponse rn
Cordialement